

Article 1 : Société organisatrice

La société *Hôtel & Lodge SAS* au capital de 400 000 € et dont le siège social est situé au 8 rue des Saussaies 75008 Paris organise un grand concours intitulé « **Double Challenge 2012** » qui se déroule tout au long de l'année 2012. Il sera doté de 321 prix pour un montant total de 17 500 € TTC.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à tous les diffuseurs de presse qui recevront les mailings « Challenge 2012 », le personnel de la société organisatrice ainsi que les membres de leur famille étant exclus.

Article 3 : Modalité de participation

Un challenge doté de 40 cadeaux sera organisé sur chacune des parutions du magazine *Hôtel & Lodge* de l'année 2012.

Pour participer au tirage au sort et gagner l'un des prix mis en jeu sur chaque parution, il suffit au diffuseur de presse de vendre au minimum la quantité annoncée d'*Hôtel & Lodge*.

Le résultat de vente est obtenu en déduisant le nombre d'exemplaires d'invendus déclarés de la quantité fournie. Ce chiffre est donné d'une façon définitive par la messagerie 35 jours après la date de rappel de chaque parution. L'authentification des gagnants sera effectuée via [depotjeux.com](http://depotjeux.com) et les résultats seront déposés auprès d'huissiers de justice sur les résultats pour chaque diffuseur participant qui seront extraits de la base de données de la messagerie.

Article 4 : Dotations

1ere session : -30 bons d'achats CARRE BLANC d'une valeur unitaire de 50.00€  
- 10 bons d'achats LE TANNEUR d'une valeur unitaire de 100.00€

2° session : 15 montres ICE SWATCH d'une valeur globale de 2395 €

Lot final : un week-end Relais & Châteaux d'une valeur de 1 500 € TTC. En fin de jeu, soit 35 jours après la relève de la dernière parution 2012 de *Hôtel & Lodge*, tous les diffuseurs ayant participé à au moins un tirage au sort en cours d'année seront regroupés pour la désignation du dernier lot, par tirage au sort effectué via [depotjeux.com](http://depotjeux.com) et les résultats seront déposés auprès d'huissiers de justice.

Article 5 : Acheminement des lots

Tous les prix seront envoyés après chaque tirage au sort selon la liste établie par la SCP Fradin, Tronel, Sassard. En aucun cas, la société *Hôtel & Lodge SAS* ne pourra être mise en cause pour une livraison tardive indépendante de sa volonté. Les gagnants ne pourront pas exiger la contre valeur des cadeaux en espèces, ni d'échanges.

Les cadeaux de chaque challenge seront indiqués sur les mailings. En cas de problème indépendant de sa volonté, *Hôtel & Lodge SAS* se réserve le droit de modifier la dotation annoncée mais à un prix équivalent. Les gagnants seront informés de cette modification.

L'authentification des gagnants aura lieu devant huissier selon le calendrier joint en annexe.

Si la date de reconnaissance finale des invendus – 35 jours après la relève – venait à être modifiée pour une quelconque raison, le calendrier d'authentification des gagnants le serait aussi afin de préserver l'impartialité des résultats.

Article 11: Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://depotjeux.com) auprès de l'Etude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

La liste des gagnants de chaque challenge sera disponible sur simple demande écrite auprès de la société *Hôtel & Lodge SAS*.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

#### Article 12 : Données personnelles

Les gagnants autorisent par avance la société *Hôtel & Lodge SAS* à publier et à diffuser leur nom et leur photo sans que cette publication ou cette diffusion puissent ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit. La société organisatrice se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'arrêter le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à la société organisatrice.

#### Article 13 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à la société organisatrice.

Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

## CALENDRIER DES TIRAGES AU SORT

Hôtel & Lodge N°3	22/04/2012
Hôtel & Lodge N°4	14/06/2012
Hôtel & Lodge N°5	16/08/2012
Hôtel & Lodge HS N°5	06/09/2012
Hôtel & Lodge N°6	11/10/2012
Hôtel & Lodge N°7	20/12/2012
Hôtel & Lodge N°8	21/02/2013
Hôtel & Lodge N°9	04/04/2013

>> Tirage au sort du Double Challenge le 25/04/2013